

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130328-2013\_A019-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2013  
Date de réception préfecture : 08/04/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 MARS 2013

PRÉSIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A019**

**OBJET : Finances - Comptabilité - Complément à la délibération n°2012\_A069 du 31 mai 2012 en vue d'approuver des durées d'amortissement et des catégories de biens**

Le 28 mars 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LONG Daniëlle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - QUARANTA Alain - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Daniëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités**

**Territoriales :** AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - BERNARD Christine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRAMI Héliot donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Daniëlle donne pouvoir à MERGER Reine - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - NICOLAOU Jean-Claude donne pouvoir à CIOT Jean-David - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PELLEC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PIERRON Lilliane donne pouvoir à LOUIT Christian - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - TERME Françoise donne pouvoir à BENON Charlotte - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** AREZKI Alain - CATELIN Mireille - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - LECLERC Jean-François - MEDVEDOWSKY Alexandre - POTIE François - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 28 MARS 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources / Finances

Objet : **Comptabilité - Complément à la délibération 2012\_A069 du 31 mai 2012 en vue d'approuver des durées d'amortissement et des catégories de biens**  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il s'agit ici de compléter les catégories de biens faisant l'objet d'une dotation budgétaire obligatoire ainsi que leur durée conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27° du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

La délibération n°2012-A069 du Conseil communautaire du 31 mai 2012, relative à l'approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens avait fait l'objet d'une révision de quelques durées d'amortissement en application de la réglementation et des barèmes à titre indicatif en vigueur à cette époque.

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27° du code général des collectivités, et en vue d'apporter un complément à la liste déjà existante, il convient de faire apparaître dans le plan d'amortissement, les catégories d'immobilisation qui doivent obligatoirement faire l'objet d'une dotation.

Ces nouvelles mesures seront appliquées aux biens acquis à partir de 2013, ce qui sous entend, que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction). Afin d'anticiper sur des futures modifications de l'instruction budgétaire et comptable M 14 et afin de nous prémunir de modifications ultérieures, nous élargissons le plan d'amortissement en n'exprimant que la racine de l'imputation.

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>DUREE</b>
Autres immobilisations incorporelles	208	5

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>DUREE</b>
Autres immobilisations corporelles et mises à disposition :		
- Véhicules légers		5
- Véhicules utilitaires		8
- Bennes à ordures ménagères		10
- Matériel électrique et de bureaux	2178	5
- Matériel informatique		4
- Mobilier		10
- Classiques		5
- Equipements sportifs et culturels		10
- Coffre fort		20
Aménagement de terrains :		
- Plantations d'arbres et arbustes	212	5

<b>BIENS FAIBLES VALEURS</b>	760
----------------------------------	-----

Le seuil en deçà duquel les biens amortissables pourront être amortis sur une durée d'un an est maintenu à 760€.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2321-2 27° ;

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 26 février 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 mars 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER**, Le maintien du seuil déclencheur en dessus duquel l'amortissement sera opéré sur un seul exercice à 100 % à la somme de 760.00 €, et les durées d'amortissement des nouvelles catégories de bien telles qu'elles sont définies ci-dessus

**OBJET : Finances - Comptabilité - Complément à la délibération n°2012\_A069 du 31 mai 2012 en vue d'approuver des durées d'amortissement et des catégories de biens**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	132
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



04 AVR. 2013